

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL MONTAGNE 28 MARS 2022

Excusée : Roland BOIS , Alexia Nicolas BRUN

Absents : Lilian COTTE, Céline VINCENT

Présents : Corinne MANDIER , , Noémie KAITANDJAN , Gilles PALUE, Patrick PACAUD, Patrice LAMBERT, Isabelle ALEXANDRE

- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :

Bases réévaluées automatiquement ,

taux restent à l'identique => voté

- BUDGET commune 2022 : présentation du budget : délibération votée

Détail subventions aux associations reconduites :

La Dynamo : 1500 €

CCA : 100 €

Club de l'amitié : 160 €

Sous des écoles : 700 €

Association patriotique 140 €

Amicale des pompiers : 100 € => augmentée à 200 €.

La commune participe pour écoles suivantes , certains enfants de Montagne y sont scolarisés :

30 euros/enfant/an pour

MFR à Chatte (1 enfant),

BELLEVUE à St Marcellin (2 enfants),

EFMA (Grenoble) Chambre des métiers et de l'artisanat (1 enfant)

⇒ reconduit

- BUDGET du LASM 2022 : délibération votée

- TRAVAUX :

Eglise : Badigeons nécessaires (pendant que les échafaudages sont en place) : par entreprise Glénat: devis validé 18000 €

Peinture faux plafonds : devis 4320 € => accepté .

Paratonnerre à remettre en fonction : travaux estimés devis entr. BODET : 4851 € + contrat annuel de maintenance : paratonnerre + cloches + horloge : 276 €TTC/an => revoir détail du contrat ex : en cas d'intervention

Chaire abimée par champignons (malgré protection) : conseil demandé au menuisier montagnard

Bruno a réalisé aussi nombreux travaux (vernis, électricité, etc ..)

- ECOLE :

Cantine : prestation sera faite en liaison froide => Cécillon traiteur (Vinay) choisi pour contrat d'1 an (à partir de Septembre 22)

Achat d'un réfrigérateur nécessaire, four prêté par Cécillon .

Dénonciation contrat Plein Sud fin Mars 22.

Divers :

Véhicule utilisé par Bruno (acheté par les 2 communes) pour livrer repas : voir quelle utilité à garder ce véhicule (il y a déjà 1 véhicule communal) => à revoir .